

COMpte Rendu DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents :, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique, GIRARD Claude, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : AVRIL Pierrick

Absent (s) :

Secrétaire de séance : BODET Clémentine

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 9 avril 2021 à émettre des observations sur le compte-rendu. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé.

2021-05-01 Validation choix entreprise suite à appel d'offre pour travaux voirie 2021

Le conseil municipal après étude des offres reçues en mairie pour l'appel d'offre du marché travaux voirie 2021, a retenu l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant 92 100€ HT euros.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

1. RETIENT l'offre de l'entreprise EIFFAGE
2. AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

2021-05-02 indemnités gardiennage églises

Madame le Maire lit le courrier de la Préfecture qui explique que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 07 avril 2020, donc le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2021 à 479.86 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte et est à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 120.97 € au titre de l'année 2021. Cette dépense sera inscrite à l'article 6282 « frais de gardiennage ».

2021-05-03 Cheminement piéton bourg de Ste Radegonde (jonction entre aire de jeux et chemin de l'école)

Mme le maire explique le projet d'un cheminement piéton entre la sortie de l'aire de jeux de ste radegonde côté RD 23 et le chemin de l'école, Ce projet est validé par les élus et en attente du devis de réalisation par l'Agence Routière Départementale. Une demande de subvention pourra être réalisée.


2021-05-04 Devis

- 3 devis ont été reçus et étudiés par les élus pour les changements d'ouvertures fenêtres et porte de la Mairie. Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le devis de MB MENUISERIES Manu Barraud (il lui sera demandé de mettre 9 carreaux au lieu de 6 prévus).
- Un devis reçu pour 2 structures de jeux sur aire de jeux de Ste Radegonde, une pyramide et un toboggan après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide MEFRAN pour un montant de 8 704.00 HT
- 2 devis ont été reçus pour mur du cimetière de Marsais (suite à effondrement) et étudiés par les élus et après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le devis EUROPEEN CONSTRUCTION

2021-05-05 Questions diverses

- Un devis pour les terrassements pour l'installation des jeux sera demandé
- Les élections des 20 et 27 juin se dérouleront à la SALLE TINDOUX avec l'accord de la Préfecture de Vendée afin d'installer le bureau de vote avec un double scrutin et respecter les recommandations sanitaires pour lutter contre l'épidémie COVID-19. Mme le maire fait un point sur l'organisation des élections et le tableau des permanences est ébauché.
- Groupama : la garantie Effondrement hors catastrophes naturelles sera souscrite pour 5 € par an
- Stèles direction St Martin des Fontaines sont à nettoyer
- Une réflexion est menée sur une mise en place d'une mission d'intérêt général pour les jeunes, Mme bodet donne un exemple d'une commune « coup de pouce au Permis » contre des heures de travail en collectivité.
- M. Guillemet demande si la mairie souhaite investir dans un système pour arroser les fleurs sur le territoire. M. Guillemet explique un système, les élus seraient d'accord, un chiffrage est demandé.
- Le gouter des aînés ne sera pas organisé cette année avec les mesures sanitaires liées à l'épidémie covid-19.
- Un débat s'installe sur la mutualisation inter-communale.

Clôture de la séance à 23h30

<u>AVRIL Pierrick</u> <u>Absent excusé</u>	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> 
<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2021-05-01	Validation choix entreprise suite à appel d'offre pour travaux voirie 2021
2021-05-02	Indemnités gardiennage églises
2021-05-04	Devis

